

contre l'ordre public font ressortir l'importance de remplir promptement la vacance. Je me réjouis que ce soit fait.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, nous accueillons avec joie la nouvelle annoncée par le ministre de la Justice, parce que nous sommes sûrs que, vu sa connaissance de la situation et son bon jugement ordinaire, il a su désigner un remplaçant approprié au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

## LE BÉTAIL

### LES PORCS—ANNONCE DE PRIX DE SOUTIEN

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la loi sur la stabilisation des prix agricoles prévoit la fixation annuelle de prix de soutien. Le prix de soutien actuel pour les porcs expire à la fin de ce mois. J'annonce par conséquent que le prix actuel de \$25 les 100 livres, à Toronto et Montréal, poids de l'animal fraîchement abattu, pour la catégorie A, ainsi que les prix appropriés pour les autres marchés, continueront à être en vigueur jusqu'au 30 septembre. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1959 au 31 mars 1960, le prix de soutien s'établira au niveau obligatoire, représentant 80 p. 100 de la moyenne des dix ans, soit \$23.65 les 100 livres, à Toronto et Montréal.

On n'ignore pas que les ventes de porcs en 1958, et plus spécialement dans le dernier trimestre de 1958 et en 1959 jusqu'à maintenant, ont été exceptionnellement élevées. Il en est résulté que les prix du porc sont demeurés, ces six derniers mois, très voisins ou les mêmes que le prix de soutien. Une autre conséquence c'est que l'Office de stabilisation a accumulé une quantité considérable de produits du porc. Nous avons de bonnes raisons de croire que l'un des facteurs importants qui ont contribué à cet accroissement de la production du porc, c'est l'évolution de ce qui est appelé communément l'intégration verticale, financée ou appuyée d'une manière ou d'une autre par de grandes organisations commerciales. Le prix garanti selon le programme actuel de stabilisation semble avoir été un facteur important de la production fortement accrue dans ce domaine.

J'ai donc donné instruction à l'office de stabilisation et aux fonctionnaires du ministère d'étudier activement une méthode qui consisterait à assurer un soutien des prix pour les porcs en accordant au producteur un versement qu'on appelle communément un versement d'appoint au lieu d'acheter les produits comme on le fait à l'heure actuelle. Selon cette autre méthode, le prix des porcs ne serait pas soutenu sur le marché mais on

paierait au producteur la différence entre le prix moyen qu'il a réellement reçu et le prix de soutien établi. Cette méthode permettrait d'empêcher les organisations commerciales fonctionnant selon le programme dit d'intégration verticale de toucher les versements et elle permettrait de restreindre ces versements à un nombre déterminé de têtes livrées pour chaque producteur.

Tous ceux qui sont au courant de la production du porc et des méthodes de vente admettront, j'en suis sûr, qu'avant que des changements radicaux soient instaurés, il faut dresser un plan judicieux du point de vue administratif. Par conséquent, je ne saurais dire à l'heure actuelle quand le changement proposé sera mis en vigueur. Je tiens cependant à donner à la Chambre l'assurance que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour compléter les études nécessaires et mettre en œuvre le nouveau plan dans le plus bref délai possible.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, la Chambre aura écouté avec grand intérêt, je pense, la déclaration du ministre. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en discuter, sous peu, lorsque nous reprendrons l'étude des crédits. J'ai conclu, pour ma part, que le gouvernement en était venu à penser que les mesures prises auparavant dans ce domaine n'étaient pas adaptées à la réalité, à en juger par la statistique relative aux prix de soutien du porc donnée par le ministre, et qu'il a considéré ces chiffres comme représentant une prime d'encouragement. C'est alors que, dans sa sagesse et pour remédier à la situation, il en vient maintenant à instaurer un nouveau principe à l'égard de ce produit, celui des versements d'appoint. A ce propos, monsieur l'Orateur, nous éprouvons quelque satisfaction à voir le gouvernement adopter le principe mis de l'avant dans la résolution adoptée par notre congrès national, celui de recourir, s'il y a lieu, aux versements d'appoint.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, la nouvelle annoncée par le ministre de l'Agriculture au sujet des prix du porc est bien décevante. (*Rires*). Les honorables députés ministériels ont beau ricaner et glousser, les éleveurs de porcs ne se réjouiront certes pas d'apprendre que le prix minimum, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, va tomber de \$25 à \$23.65 les 100 livres. Nous ne nous étions pas attendus à une telle décision de la part du gouvernement, étant donné qu'il a promis à maintes reprises aux producteurs agricoles une part équitable du revenu national et des prix de soutien fondés sur la parité.

J'avais d'abord pensé, monsieur l'Orateur, que, lorsque le gouvernement déciderait d'annoncer les prix de soutien, au lieu d'attendre